Seychelles Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

En 2025, les pêcheries thonières des Seychelles ont affiché des tendances contrastées selon les trois segments de flottille. La flottille de senneurs seychelloise a déclaré une capture estimée à 134 240 t, soit une hausse de 16 % par rapport aux 115 488 t de 2024. L'effort de pêche a diminué de 5 %, passant de 3 630 jours de pêche en 2024 à 3 460 jours de pêche en 2025. Par conséquent, le taux de capture moyen est passé de 31,82 t par jour de pêche à 38,80 t par jour de pêche, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis 2022. Des hausses ont été observées pour toutes les principales espèces de thons : les captures d'albacore, de listao et de thon obèse ont augmenté respectivement de 3 %, 20 % et 30 % par rapport à 2024.

La flottille palangrière industrielle seychelloise a déclaré une capture estimée à 14 768 t en 2025, soit une hausse de 27 % par rapport aux 11 606 t de 2024. L'effort de pêche a fortement augmenté, de 48 %, passant de 19,60 millions d'hameçons à 29,04 millions d'hameçons. Malgré l'augmentation des captures totales, le taux de capture moyen a diminué, passant de 0,59 t/1 000 hameçons en 2024 à 0,51 t/1 000 hameçons en 2025. Le thon obèse est resté l'espèce dominante des captures, représentant 42 % du total, suivi de l'albacore (29 %) et des espèces classées dans la catégorie « nca » (16 %).

La flottille palangrière semi-industrielle a déclaré une capture totale de 1 965 t en 2025, soit une baisse de 7 % par rapport aux 2 102 t de 2024. L'effort de pêche a également diminué de 9 %, passant de 6,79 millions d'hameçons à 6,18 millions d'hameçons. Toutefois, le taux de capture moyen a légèrement augmenté, passant de 0,31 t/1 000 hameçons à 0,32 t/1 000 hameçons. L'albacore est resté la principale espèce capturée, avec environ 79 % des captures totales, suivi du thon obèse à 11 %. Si les captures d'albacore ont baissé de 16 % par rapport à 2024, celles de thon obèse ont augmenté de 70 %, passant de 131 t à 223 t.

Dans la continuité des années précédentes, la SFA a continué d'améliorer ses systèmes de collecte de données et de gestion des pêches. En 2025, une plateforme en ligne, LTO, a été mise au point afin de faciliter le transfert automatisé vers la base de données OBSERVE des données de journaux de pêche soumises au format Excel par les palangriers industriels battant pavillon seychellois. En outre, une série de scripts R a été développée pour automatiser le traitement des données et appuyer des analyses avancées, ce qui améliore l'efficacité, l'exactitude et la rapidité de la gestion des données de pêche.

Les efforts visant à atténuer les incidences écologiques des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPd) se sont poursuivis dans le cadre du projet FADWATCH, mis en œuvre en collaboration avec la SFA, l'AGAC, l'ANABAC et la SIOTI. Le projet a permis de suivre les déplacements des DCPd dans les eaux seychelloises et a facilité la récupération de plus de 150 DCPd et de 170 bouées instrumentées depuis 2023. Les principaux résultats ont été présentés en 2025 au Groupe de travail de la CTOI sur les écosystèmes et les prises accessoires.

La révision du plan national de gestion des DCPd a été engagée au moyen d'un processus de consultation multipartite approfondi, associant le gouvernement, l'industrie, la société civile et des partenaires de la conservation. Parallèlement, les Seychelles ont avancé dans la révision de leur Plan d'action national (PAN) pour les requins et ont entamé l'élaboration de nouveaux PAN pour les oiseaux de mer et les tortues marines.

L'adoption de la Loi de 2025 sur les pêches et l'aquaculture a renforcé le cadre juridique de la gestion durable des pêches et de l'aquaculture. Les Seychelles sont également devenues le premier pays au monde à obtenir le statut de conformité à la FiTI à l'issue de sa deuxième validation, ce qui témoigne de leur engagement en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance.

Globalement, 2025 a été marquée par des progrès en matière de législation sur les pêches, de conservation des écosystèmes, de gestion et de transparence.

.